



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SAINTE-CATHERINE

RÈGLEMENT NUMÉRO 922-25

MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24 DÉCRÉTANT DIFFÉRENTS TARIFS POUR L'UTILISATION D'UN BIEN ET D'UN SERVICE OU POUR LE BÉNÉFICE RETIRÉ D'UNE ACTIVITÉ DE LA VILLE

PROPOSÉ PAR: M. le conseiller Sylvain Bouchard

APPUYÉ PAR : M^{me} la conseillère Isabelle Morin

RÉSOLU : Unanimité

Avis de motion: 21 janvier 2025

Dépôt du projet de règlement : 21 janvier 2025

Adoption: 11 février 2025

Entrée en vigueur: 12 février 2025

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* permettant à une municipalité de prévoir, par règlement, que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permettant à une municipalité d'établir, par règlement, des tarifs pour l'analyse des demandes, ainsi que pour l'émission des permis et des certificats d'autorisation;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement numéro 919-24 décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien et d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 janvier 2025 et qu'un projet de règlement a dûment été déposé à cette même séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 919-24**

Le présent règlement modifie le règlement numéro 919-24, intitulé « Règlement décrétant différents tarifs pour l'utilisation d'un bien et d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité de la Ville ».

ARTICLE 2 **REPLACEMENT DE L'ANNEXE VI**

L'annexe VI intitulée « Grille de tarification - Service de l'aménagement du territoire et développement économique » du règlement numéro 919-24 est abrogée et remplacée par l'Annexe VI-2025 jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

M^{ME} JOCELYNE BATES
MAIRESSE

M^E AUDREY-MAUDE PARISIEN
GREFFIÈRE

ANNEXE VI - 2025

**GRILLE DE TARIFICATION
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

Les tarifs exigés pour l'analyse des demandes, l'émission des permis et certificats d'autorisation en application des règlements d'urbanisme s'établissent à la grille de tarification comme suit.

Les frais d'étude ne sont jamais remboursables si la demande est refusée.

1. Usage résidentiel		
Permis de construction et certificat d'autorisation	Bâtiment unifamilial	600,00 \$
	Ajout d'une (1) unité d'habitation accessoire (UHA)	275,00 \$
	Bâtiment de deux (2) logements ou plus	600,00 \$ + 275,00 \$ par logement
	Modification, rénovation, agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire et construction de bâtiments accessoires autre qu'une remise résidentielle, perron, balcon, galerie, terrasse, plate-forme, patio, travaux relatifs à la fondation d'un bâtiment	Coût des travaux évalué à 5 000,00 \$ et moins : 111,00 \$
		Coût des travaux évalué à plus de 5 000,00 \$: 111,00 \$ de base + 5,00 \$ du 1 000,00 \$ d'évaluation des coûts des travaux
	Piscine, bain à remous	105,00 \$
	Remise résidentielle	115,00 \$
	Aménagement de terrain et/ou Remblai-Déblai	115,00 \$
	Autres certificats d'autorisation	115,00 \$
2. Usage autre qu'exclusivement résidentiel		
Permis de construction et certificat d'autorisation	Construction d'un bâtiment	3 600,00 \$ de base + 7,00 \$ du 1 000,00 \$ d'évaluation des coûts des travaux
	Modification, transformation, agrandissement d'un bâtiment principal ou secondaire et construction de bâtiments accessoires	640,00 \$ de base + 13,00 \$ du 1 000,00 \$ d'évaluation des coûts des travaux
	Aménagement, agrandissement ou modification d'une aire de stationnement, d'une aire de chargement, déchargement, aménagement de site et/ou aménagement paysager	525,00 \$ de base + 6,00 \$ du 1 000,00 \$ d'évaluation des coûts des travaux
3. Démolition ou déplacement de bâtiment		
Certificat d'autorisation de démolition ou déplacement de bâtiment	Bâtiment principal résidentiel	155,00 \$
	Bâtiment principal autre que résidentiel	250,00 \$
	Bâtiment accessoire	105,00 \$

4. Autorisation de démolir		
Autorisation de démolition	Bâtiment visé	2 040,00 \$
5. Renouvellement de permis, certificat d'autorisation		
Renouvellement de permis et/ou certificat d'autorisation	Tout permis ou certificat d'autorisation	Le coût applicable pour une demande de permis.
6. Abattage d'arbre		
Certificat d'autorisation d'abattage d'arbre		60,00 \$, gratuit pour un frêne
7. Affichage		
Certificat d'autorisation d'affichage	Toute enseigne	155,00 \$
8. Roulotte de chantier et bureau de vente		
Roulotte de chantier et bureau de vente	Installation et/ou aménagement d'une roulotte de chantier, d'un bureau de vente	107,00 \$ par roulotte ou bureau de vente
9. Certificat d'autorisation : usage autre que résidentiel ou évènement temporaire		
Certificat d'autorisation	Usage ou évènement temporaire	Organisme à but non lucratif : gratuit
		Tout autre usage : 204,00 \$
Certificat d'autorisation d'usage	Nouveau certificat d'autorisation d'usage	215,00 \$
	Duplicata d'un certificat d'autorisation d'usage déjà émis	55,00 \$
10. Lotissement		
Permis de lotissement	Lot horizontal ou vertical	230,00 \$ de base + 47,00 \$ le 1 000 m ² , maximum 5 000\$
11. Certificat de localisation		
Dépôt du certificat de localisation		500,00 \$ (montant remboursé lorsque le certificat de localisation est remis à la Ville dans les délais prévus à l'article 49 du règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00, tel qu'amendé)
12. Plans « tel que construit »		
Dépôt des plans « tel que construit » ou TQC		500,00 \$ (montant remboursé lorsque les plans TQC sont remis à la Ville, préalablement à l'occupation de l'immeuble)
13. Urbanisme		
Amendement réglementaire	Règlement de zonage	5 400,00 \$
	Règlement de construction	5 400,00 \$
	Règlement de lotissement	5 400,00 \$

Amendement réglementaire	Règlement sur les plans d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)	5 400,00 \$
	Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble (PAE)	5 400,00 \$
	Plan d'urbanisme	5 400,00 \$
	Autre règlement	5 400,00 \$
Dérogation mineure	Analyse et préparation de la demande de la dérogation mineure	800,00 \$
14. Plan d'intégration et d'implantation architecturale (PIIA)		
Analyse d'un PIIA pour un usage résidentiel	Tous travaux ne visant pas un bâtiment	55,00 \$
	Tous travaux visant un bâtiment	106,00 \$ par logement, maximum 5 000\$
Analyse d'un PIIA pour un usage mixte, commercial, industriel, institutionnel	Tous travaux ne visant pas un bâtiment	515 \$
	Tous travaux visant un bâtiment	515,00 \$ de base + 100,00 \$ du 1 000,00 \$ d'évaluation des coûts des travaux, maximum 5 000\$
Affichage	Projet d'affichage exigeant une analyse par PIIA	55,00 \$
15. Projet particulier de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)		
Étude d'une demande de PPCMOI	Étude d'une demande, avis public et affiche (réalisés par la Ville) pour une :	
	Enseigne	5 500,00 \$
	Occupation	5 500,00 \$
	Construction ou une modification à une construction d'une superficie de :	
	Moins de 500 m ²	6 500,00 \$
	501 m ² à 4 999 m ²	11 500,00 \$
	5 000 m ² à 9 999 m ²	20 500,00 \$
	10 000 m ² à 24 999 m ²	32 500,00 \$
	25 000 m ² et plus	55 500,00 \$
16. Demande d'exemption de fournir des cases de stationnement et contribution au fond de stationnement		
Étude d'une demande d'exemption de case	Étude d'une demande	700,00 \$
17. Demandes d'usages conditionnels		
Étude d'une demande d'usage conditionnel	Étude d'une demande et avis public (réalisé par la ville)	2 800,00 \$
18. Lettre d'attestation		
	Étude de tout droit acquis	250,00 \$

Droits acquis ou conformité à la réglementation municipale	Lettre attestant que l'immeuble n'est pas l'objet de constats	150,00
--	---	--------